

Des sanctions contre Israël pour arrêter le massacre dans la bande de Gaza

8 août 2014



Depuis le 8 juillet, Israël mène une violente offensive militaire contre la bande de Gaza, déjà très éprouvée par de nombreuses attaques et sept ans de blocus israéliens. Le bilan provisoire est désastreux : plus de 1 900 morts dont 85% de civils parmi lesquels 463 enfants, plus de 7 900 blessés, quelque 485 000 déplacés, des familles entières décimées, des quartiers totalement rasés, des infrastructures essentielles détruites partiellement ou en totalité : des hôpitaux, des écoles, des abris des Nations unies, des réservoirs d'eau ainsi que la seule centrale électrique qui fonctionnait. Le pilonnage d'un marché populaire lors d'une trêve a fait 30 morts.

Comme dans l'ensemble du monde, y compris à Tel-Aviv, les manifestations de soutien à la population de Gaza se sont multipliées en Cisjordanie, dont Jérusalem-Est, où elles ont été réprimées avec violence. On dénombre plusieurs morts, des dizaines de blessés et de nombreuses arrestations.

En Israël, la communauté palestinienne s'est mobilisée pour protester contre l'offensive militaire. Ces manifestations, qui dénonçaient également la montée du racisme à l'encontre des Palestiniens d'Israël et l'épuration ethnique infligée aux Bédouins, ont été attaquées par des extrémistes juifs israéliens. Les violences racistes et les appels à « tuer les Arabes » se sont multipliés. Mais ce sont les Palestiniens que la police israélienne a arrêtés en masse.

L'opération israélienne à Gaza et la répression en Cisjordanie sont, sous des prétextes sécuritaires, une réponse à la récente tentative de rapprochement inter-palestinien. La formation au début du mois de juin d'un cabinet d'union nationale, qui ne comportait aucun ministre affilié au Hamas, a provoqué la colère des Israéliens, mécontentement porté à son comble par la reconnaissance, inédite, de ce gouvernement par l'Union européenne et les Etats-Unis. En prenant le prétexte de l'enlèvement et de l'assassinat des trois jeunes Israéliens, dont ils ont accusé sans preuve le Hamas, les dirigeants israéliens ont saisi l'occasion de déclencher une campagne massive contre ce dernier en Cisjordanie, puis l'escalade de violence.

Cette offensive militaire minutieusement préparée fait suite à neuf mois de discussions menées par le

secrétaire d'Etat américain, John Kerry, afin de réamorcer le « processus de paix » au point mort depuis que les Palestiniens avaient rompu les contacts en 2010 car la colonisation – qui constituait pour eux une ligne rouge – continuait de s'amplifier. Pendant cette période, celle-ci n'a pas ralenti, au contraire, plus de 14 000 appels d'offres ont été annoncés au total. Selon les Nations unies, le transfert d'une partie de la population de la puissance occupante vers un territoire occupé constitue un crime de guerre, un cas dont la Cour pénale internationale peut juger si l'Autorité palestinienne se tourne vers les Nations unies, dont la Palestine est depuis 2012 Etat observateur non-membre. Quant aux quelque 5 000 prisonniers, ils entamaient dans le même temps une grève de la faim contre la détention administrative et pour des conditions de détention moins scandaleuses. Dans le même temps, Israël refusait d'honorer son engagement de libérer le dernier groupe de prisonniers pré-Oslo et procédait ensuite à la ré-arrestation de prisonniers libérés dans le cadre d'un échange avec un soldat israélien. La rupture était consommée, la machine de guerre se mettait en ordre de marche.

A ce jour, la communauté internationale, sous forte pression israélienne et dans un contexte général d'islamophobie alimenté par la peur de mouvements djihadistes, ne s'est pas donné les moyens de forcer Israël à respecter le droit international. Les pays européens l'ont sévèrement critiqué sur la colonisation alors que, dans le même temps, ils continuent à coopérer pleinement avec lui, économiquement, politiquement et militairement. Quelques timides mesures européennes cherchent à faire valoir le droit, comme par exemple la publication des lignes directrices de l'UE émises en juillet 2013 concernant les colonies, ou l'avis publié par la France et 17 autres pays européens décourageant les entreprises d'avoir des investissements et activités économiques avec des entités implantées dans les colonies. Leur impact reste à démontrer.

En cette année que les Nations unies ont déclarée « de solidarité avec les Palestiniens », la France doit être garante de l'application du droit, comme elle y est tenue, et exercer de fermes pressions sur Israël pour qu'il s'y conforme. Alors que la colonisation israélienne s'intensifie, on ne peut, comme ce fut le cas, soutenir la candidature d'Israël à la vice-présidence de la Commission chargée de la décolonisation. De même on ne peut donner un blanc-seing au gouvernement israélien pour amplifier son offensive contre la bande de Gaza ou s'abstenir quand le Conseil des droits de l'homme de l'ONU demande une enquête sur les crimes commis à Gaza. En invoquant, à tort dans de pareilles circonstances, le droit d'Israël à la « légitime défense », la France et l'Europe méprisent le droit international et encouragent ainsi Israël à intensifier son offensive sur la bande de Gaza. Selon le droit international, Israël a des obligations en tant que puissance occupante dont il ne peut se défaire sous prétexte de « légitime défense ». En tant que signataire de la IV^e Convention de Genève, la France doit faire respecter l'ensemble des droits des Palestiniens et doit assumer son rôle de protection de ce peuple.

A l'heure où un massacre se déroule sous nos yeux à Gaza, où la colonisation et la répression s'intensifient en Cisjordanie, dont Jérusalem-Est, nous avons le devoir moral de tout faire pour que le peuple palestinien gagne enfin sa liberté et sa souveraineté...

Il faut exiger en premier lieu la mise en place d'un couloir humanitaire assurant la sécurité du personnel humanitaire. La France peut aussi prendre l'initiative d'une intervention humanitaire, en dépêchant sur place des navires pour évacuer les blessés et les enfants, comme elle l'a fait dans d'autres circonstances. Mais, surtout, il faut mettre fin à l'offensive militaire et au blocus illégal de Gaza qui constituent des punitions collectives. Il faut mettre un terme à la colonisation du reste de la Palestine et à l'impunité d'Israël. Ce sont les conditions impératives d'une solution politique que la France doit promouvoir.

L'Union européenne doit prendre des sanctions immédiates contre Israël et contre ses responsables politiques et militaires, avec notamment la suspension de l'Accord d'association UE-Israël en vertu de son article 2, et le gel des avoirs des responsables militaires et politiques. Nous voyons qu'elle sait le faire dans d'autres circonstances. Il ne peut y avoir deux poids-deux mesures, et le droit international doit être

appliqué, voir imposé, partout avec la même détermination.

Signataires :

Amjad Al Shawa, directeur du Réseau des ONG palestiniennes ([PNGO](#))

Claude Léostic, présidente de la [Plateforme des ONG françaises pour la Palestine](#)

Issam Younis, directeur d'[Al Mezan Centre for Human Rights](#)

Raji Sourani, directeur du [Palestinian Center for Human Rights](#)

Shawan Jabarin, directeur d'[Al-Haq](#)

Source :

<http://blogs.mediapart.fr/edition/les-invites-de-mediapart/article/080814/des-sanctions-contre-israel-pour-arreter-le-massacre-dans-la-bande-de-gaza>

- Emplacement : [Vous êtes ici](#) : [Accueil](#) > [Espace presse](#) > [Communiqués](#) >

- Adresse de cet article :

<https://plateforme-palestine.org/Des-sanctions-contre-Israel-pour-arreter-le-massacre-dans-la-bande-de-Gaza>